Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section promotion professionnelle

Fiche à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves écrites du concours interne d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 3ème classe au titre de l'année 2015

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

La première épreuve consiste à la rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur un sujet général lié au champ d'activité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette épreuve est destinée à vérifier la capacité du candidat à comprendre les textes administratifs et professionnels, à les exploiter et à élaborer des propositions, ainsi que son aptitude à la rédaction. (Durée de l'épreuve : 3h00 ; coefficient : 2)

La seconde épreuve consiste en un questionnaire à choix multiple et à des questions appelant des réponses courtes (six à dix lignes) portant sur des notions élémentaires relatives au droit administratif, d'une part, et au droit pénal, d'autre part, notamment en relation avec le code de la route et la sécurité routière. (Durée de l'épreuve : 1h30 ; coefficient : 1)

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

L'INSERR est chargé d'organiser pour le ministère de l'intérieur, cette préparation à distance.

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet « formations » ; rubrique « préparation au concours interne IPCSR 3ème classe ».

Pour se connecter, un identifiant leur sera demandé.

Les codes d'accès seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR

3 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats qui disposent d'un numéro de matricule indiqué sur la carte agent doivent impérativement le mentionner sur la fiche d'inscription.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard le **lundi 03 novembre 2014, délai de rigueur**. Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;

- effectuer tous les devoirs proposés au cours de la préparation ;

- se présenter au prochain examen professionnel, objet de la préparation ;

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – FINANCEMENT

Pédagogie :
La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :
-> voie postale à l'adresse suivante :
27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES
ou
-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.